PV-COMPTE-RENDU SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 20 avril 2017

Convocation du 12 avril 2017

Le vingt avril deux mille dix-sept à vingt heures minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Jean Feugereux en séance ordinaire publique sous la présidence de Monsieur Marc GUERRINI, Maire.

Messieurs les Maires délégués : Philippe COSSAY, Alain ALLELY et Didier ROQUET,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Francis CHARTIER, Patrick PARIS, Pascale FAUCONNIER, Jacques TICOT, Claudine MOITET, Armand BAILLEUL, Hugues PINOT, Sandrine LEDUC, Stéphanie RENVOISÉ, Gérard PLOQUIN, Michel LHOPITEAU, Jean-Claude BRACQUEMOND, Michel LEMERLUS, Josette DERUELLE, Eliane RIVRAY MORNAS, Denise LE PARC, Mauricette LENOBLE (arrivée à 20h15), Isabelle GARNIER, Lydia CHOUGNY, Julia TIBOUT, Michel BIGOT, Claudine BOISSIERE, Marie-Hélène MASSOT, Audoin DE GOUVION SAINT CYR, Rémy PROUST, Sébastien LESUEUR, Isabelle ENTREMONT, Hervé GIRAUD, Christelle FOUBERT, Bruno MAZEREAU, Julien POULAIN, Malika SOUSSI et Clément HAQUET,

Absents excusés :

Madame Véronique LHOSTE donne pouvoir à Monsieur Patrick PARIS,( arrivée à 20h38)

Monsieur Arnaud MAHIER donne pouvoir à Madame Claudine MOITET,

Monsieur Hartmut SCHNEIDER donne pouvoir à Monsieur Francis CHARTIER,

Madame Solange LEREAU donne pouvoir à Monsieur Didier ROQUET,

Monsieur Daniel BRIOIS donne pouvoir à Madame Eliane RIVRAY MORNAS,

Madame Laurence BERTHE donne pouvoir à Monsieur Hervé GIRAUD,

Monsieur Patrick BONNEAU donne pouvoir à Monsieur Hugues PINOT,

Madame Nathalie CARNIS donne pouvoir à Madame Christelle FOUBERT,

Absent excusés sans pouvoirs :

Madame Nicolle BESSE

Monsieur Laurent BIGOT

Monsieur Laurent LEAUTÉ

Madame Delphine MARGELIN

Monsieur Fabien BILLARD

Monsieur Jean-Christophe HANSS

Monsieur Julien FOUCAULT

Les membres présents formant la majorité des Conseillers en exercice,

Madame Marie-Hélène MASSOT est nommée Secrétaire de Séance.

Début de séance à 20 H 14

Fin de séance à 21 H 37

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 30 mars 2017 est adopté à l’unanimité sans observations.

|  |
| --- |
| Remerciements |

* Le Secours Catholique pour l’attribution d’une subvention.
* Association Une Union pour tous pour la contribution de la commune à l’organisation du 7ème challenge de Poker
* Familles Rurales pour l’attribution d’une subvention

COMPTE RENDU DE LA COMMISSION FINANCES ET TRAVAUX DU 7 AVRIL 2017

Le rapporteur est M Alain ALLELY. Annonce des présents et excusés.

* **Aménagement Montainville**

Proposition pour sécuriser le carrefour central de Montainville

Avis favorable de la commission.

* **Attribution de numéros de voirie**

Vu la division parcellaire au Grand Chavernay, il faut prévoir des numéros de voirie.

Proposition : remplacer le 14 par le 12Ter et créer le 14 sur la nouvelle parcelle

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention maîtrise d’ouvrage et d’entretien entre le Département et la commune.**

Avec la création de la commune nouvelle, il convient de réaliser une nouvelle convention afin de définir les rôles et responsabilités de chacun lorsque des travaux d’entretien sont entrepris sur la RD située en agglomération.

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Projet d’installation d’un pylône**

La société TDF entamera prochainement sur la commune, une phase de recherche de terrain susceptible d’accueillir une infrastructure, type pylône pour l’installation de nouveaux services audiovisuels ou de télécommunications.

Avis favorable de la commission

* **Projet d’énergie éolienne – Volv**

La société Volv a un projet d’énergie éolienne sur la commune. La puissance du parc envisagée est de 17 MW. Arrivée de Mme LHOSTE. (20h38) - elle prend part au vote à partir de ce point.

Pour la mise à disposition des chemins, la convention prévoirait :

Phase d’exploitation : 3 250 €/MW soit une rentrée financière annuelle d’environ 55 250€.

Avis favorable de la commission.

Des questions sont posées sur :

-cela va profiter à qui ? à la Commune. La Communauté de Communes Cœur de Beauce et le Département par le biais du CFE (Cotisation Foncière des Entreprises).

- le montant de 3250€ d’où vient-il ? Cela vient d’un dossier géré par la Communauté de Communes de la Beauce Vovéenne, lorsqu’elle avait la compétence pour les ZDE (zone de développement éolien).

-Jusqu’où se fera le développement des éoliennes sur la commune ? Il est rappelé les divers projets sur la commune et le fait que ces projets doivent s’inscrire dans le prolongement de l’existant et selon les contraintes techniques, de l’armée….

Accord du conseil municipal une abstention

* **Projet Gendarmerie**

Le ministère de l’intérieur a émis un avis favorable à la poursuite de l’opération de construction d’une caserne de gendarmerie sur la commune.

La Gendarmerie Nationale souhaite que la commune garantisse la totalité des emprunts contractés par la SA Eure-et-Loir Habitat pour le financement de cette opération.

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Convention avec la BDEL**

La convention de partenariat avec la BDEL définit les conditions :

- D’accès au réseau des bibliothèques d’Eure-et-Loir,

- D’informatisation et gestion informatisée de la bibliothèque.

La gestion informatisée de la bibliothèque se fait à titre onéreux, soit 300 €.

Avant, elle était consentie à titre gracieux.

M le Maire remercie les élus et les équipes de la bibliothèque (Mmes Falou et Robert) qui permettent d’avoir 421 abonnés.

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal à l’unanimité.

* **Appel à candidature pour le dispositif arts en scènes avec le Département**

Le Département propose aux communes de – de 5000 habitants d’accueillir un dispositif culturel.

* Spectacle et temps simple de concertation : 250 €
* Spectacle et ateliers pratiques : 375 €
* + accueil de la compagnie.

Les candidatures sont à déposer avant le 28 avril 2017.

Avis favorable de la commission pour spectacle et ateliers pratiques pour un montant de 375 €, en faisant un lien avec la maison de retraite et le club des blés d’or.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

* **Subvention exceptionnelle au profit des Gais moissonneurs**

L’association a un projet d’isolation de la salle de Gymnastique. Le coût de ces travaux s’élève à 4 169 € (matériaux)

Il sollicite une subvention exceptionnelle de :

* 2 000 € pour l’année 2017
* 2 000 € pour l’année 2018

Avis favorable de la commission

Accord du conseil municipal -1 abstention.

* **Divers**

Subvention CNDS (Centre National Du Sport) : Lors du Conseil Municipal du 30 mars 2017, le conseil a approuvé la demande de subvention auprès du CNDS pour les projets :

* Tir à l’arc
* Piste d’athlétisme

Pour bénéficier de la subvention :

Il ne faut pas commencer les travaux et la décision du CNDS sera rendue en novembre 2017.

L’attribution de la subvention est conditionnée à l’augmentation du montant des travaux et demande des normes plus importantes.

Les adjoints ne souhaitent donc pas solliciter cette subvention pour ces deux projets.

Avis favorable de la commission de suivre l’avis des adjoints.

* **Divers**

Décision modificative n°2 – Budget principal :

Du compte 020 (dépenses imprévues) au compte 204172 (subventions d’équipement versées) pour la somme de 31 000 €.

Le remplacement des lampes à vapeur de mercure a été prévu en fonctionnement. Or, du fait du changement de plan comptable, il faut l’inscrire en investissement.

Avis favorable de la commission.

Accord du conseil municipal à l’unanimité

|  |
| --- |
| FONDS DE CONCOURS COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE BEAUCE |

La Communauté de Communes Cœur de Beauce devrait créer un fonds de concours pour financer les projets structurants sur le territoire. Le Maire propose de le solliciter pour nos divers projets. (Maison de santé pluridisciplinaire).

Il est demandé quand aura-t-on la réponse ? lorsque la Communauté de Communes Cœur de Beauce l’aura inscrite à un ordre du jour d’une instance.

Accord du conseil municipal à l’unanimité.

BILAN CINEMOBILE

* **Bilan fréquentation**

-2014 : 1028 Entrées (dont 40 scolaires)

-2015 : 762 Entrées (dont 57 scolaires) passage au dimanche

-2016 :1080 Entrées (dont 275 scolaires)

A Voves, la fréquentation des séances tout public est en augmentation cette année. Il est de même encourageant de voir que les établissements scolaires commencent à fréquenter le Ciné mobile. Il est toujours utile de leur rappeler que des créneaux sont réservés chaque mois le lundi en fin de matinée et en début d'après-midi.

Mise en place d'une carte d’abonnement non nominative (prix de la place soit 4€)

Projets : ciné culte, les rendez-vous « 1.2.3 ciné » accessibles aux tout petits (à partir de 3 ans), la fête au cinéma.

INFORMATION CCAS- ACTION COLLECTIVE

A l'heure du numérique et dans un contexte de simplification des démarches administratives, les différentes administrations dématérialisent de plus en plus ces démarches, demandes en ligne, paiement en ligne…

Courant du 1er trimestre 2017 (mi-mai), le CCAS, en partenariat avec le magasin FOCI, a proposé des ateliers informatiques.

Le CCAS souhaite donc prolonger son action et proposer une action sur comment réaliser ses démarches en ligne afin de mieux accompagner le public qui n'utilise pas ou peu l'outil informatique.

Pourquoi la déclaration d'impôts ? la déclaration en ligne va devenir obligatoire à l'horizon 2019 pour tous les foyers fiscaux

GARANTIE D’EMPRUNT « RESIDENCE EURELIALES »

Dans le cadre de la rénovation de l’ex-école Jean Moulin, la SA Eure-et-Loir Habitat sollicite la garantie de la commune à hauteur de 50 % des prêts contractés par la Caisse des Dépôts et Consignations pour les montants :

* PLAI (Prêt Locatif Aidé d’Intégration) : 147 000 €
* PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) : 619 000 €

⇨ Rénovation de l’ex-école Jean Moulin en 6 logements et construction de 4 pavillons

* PLAI (Prêt Locatif Aidé d’Intégration) : 86 000 €

⇨ Construction d’un logement individuel

Accord du conseil municipal à l’unanimité.

MARCHES PUBLICS

* **Mise en conformité de la STEP :**

Sous-traitance Cyril PONELLE SARL :

La commune a réceptionné la déclaration de sous-traitance pour Cyril PONELLE SARL pour acceptation. Les prestations à réaliser par le sous-traitant : serrurerie.

Montant maximum HT : 8 790,00 €

* **Avenant Travaux extension Hangar :**

Avenant Hangar, lot électricité

Annulation de la délibération du 17 novembre 2016

Nouvel avenant pour la société DILESEIGRES pour un montant de 655 € HT.

* **Caméra**

Fourniture et installation de la vidéo protection :

* Site Rouvray-Saint-Florentin : 7 587,43 € HT soit 9 104,92 € TTC
* Site Montainville : 10 174,86 € HT soit 12 209,83 € TTC
* Site Villeneuve-Saint-Nicolas : 8 954,43 € soit 10 745,32 € TTC
* **Canalisation rue Pasteur**

Le dossier est ajourné et sera représenté lors du prochain conseil municipal pour ne pas attribuer de marché alors que la commune n’a pas encore l’accord de l’agence de l’eau Loire-Bretagne.

* **Architecte Maison de Santé :**

Conforme à la décision du Conseil Municipal du 26 janvier 2017 de respecter une enveloppe budgétaire de 200 000 € HT.

Architecte retenu : OGLO pour un montant total de 152 000 € HT.

* **STEP – G4 :**

L’APAVE missionnée pour le contrôle technique de la STEP ne peut faire la prestation G4 (supervision géotechnique d’exécution) d’où une nouvelle proposition de Bâtigéoconseil pour cette mission pour un montant de 2 450 € HT soit 2 940 € TTC.

Accord du conseil municipal à l’unanimité pour le rendu de décision.

|  |
| --- |
| RESSOURCES HUMAINES |

* **Emplois saisonniers**

Création de deux postes saisonniers d’adjoint technique 1er échelon à temps complet d’une durée d’un mois chacun pour accroissement temporaire d’activités pour les mois de juillet et août 2017.

Affectation :

- un poste pour les services techniques

- un poste pour le grand nettoyage des salles

* Mutation interne

Afin de réaliser le ménage de la mairie de Villeneuve-Saint-Nicolas, il est proposé à l’adjoint technique de Rouvray-Saint-Florentin de le réaliser. L’agent devra intervenir une fois par semaine, le jeudi de 17h à 18h.

* Avis favorable de la CAP (Commission administrative paritaire),
* Avis favorable de l’agent.

Accord du conseil municipal à l’unanimité pour ces 2 dossiers.

DIVERS

* **Analyse d’eau ARS-**

Point de surveillance Centre-ville de Voves

Nitrates 3,6 mg/l

* **Dates : sous réserve de modification**

1er tour des Présidentielles : 23/04

2ème tour des Présidentielles : 7/05

Commémorations du 8 mai : 8/05

Réunion d’adjoints : 5/05

Fête du Printemps : 14/05

Commission Fêtes et Sports : 6/06

Commission Travaux et Finances : 8/06

1er tour Législatives : 11/06

2ème tour Législatives : 18/06

Prix F. Huet/Voves : 19/06

Conseil municipal : 22/06

Maisons fleuries : 30/06

Vu par nous, Monsieur GUERRINI Marc, Maire des Villages Vovéens, pour être affiché à la porte de la mairie conformément aux dispositions de l’article 21 21 25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

M.GUERRINI